

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 8 août 2017**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par monsieur le maire Yvan Cardinal

Mesdames les conseillères Denise Bergeron et Diane Boyer, messieurs les conseillers Alexandre Wolford, Sam Ierfino et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Monsieur Michel Perrier, directeur général, M<sup>e</sup> Etienne Bergevin Byette, directeur général adjoint et greffier

Absence motivée : Monsieur le conseiller Jim Miron

- 2017-08-228 SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS D'AOÛT 2017 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- À 19 h 00, d'ouvrir la séance ordinaire du mois d'août 2017 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.
- PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC**
- Personne ne s'est manifesté à la période de parole au public.
- 2017-08-229 SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2017 ET APPROBATION DUDIT PROCÈS-VERBAL
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.
- D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2017.
- 2017-08-230 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES
- Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de juillet 2017 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2017-08)

2017-08-231 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES  
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE  
JUILLET 2017

---

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de juillet 2017 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2017-08-232 SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE AVEC LA  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE VAUDREUIL-  
SOULANGES (MRCVS) POUR UNE DÉLÉGATION DE  
COMPÉTENCE RELATIVEMENT À L'ÉMISSION DE CERTAINS  
PERMIS POUR LA RIVIÈRE DES OUTAOUAIS

---

Considérant que la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRCVS) détient la compétence exclusive sur tous les cours d'eau de son territoire, tel que prévu par l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales ci-après « LCM » ;

Considérant que la MRCVS détient la compétence sur la rivière des Outaouais tel que prévu dans le décret 1292-2005 concernant l'exclusion de cours d'eau ou de portions de cours d'eau de la compétence des MRC ;

Considérant la réglementation régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRCVS adoptée en vertu de l'article 104 de la LCM ;

Considérant que l'article 108 de la LCM prévoit qu'une entente peut être conclue entre la MRC et une municipalité locale de son territoire conformément aux articles 569 à 575 du Code municipal du Québec pour lui confier l'application des règlements, le recouvrement de créances et la gestion des travaux prévus par la loi en matière de cours d'eau ;

Considérant la résolution 17-05-18-06 adoptée par la MRCVS lors de la séance extraordinaire du conseil du 18 mai 2017, afin que la MRCVS puisse déléguer la compétence aux municipalités sinistrées pour émettre les permis de stabilisation, d'enrochements, d'exutoire d'installation septique et de quais sur la rivière des Outaouais, et que ladite résolution autorise la signature d'une entente avec les municipalités sinistrées ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Pincourt de conclure une telle entente avec la MRCVS afin d'éviter la double émission des permis, de simplifier les démarches des citoyens et d'améliorer la coordination des interventions requises, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire et le directeur général à signer l'entente de délégation de compétences relative à l'émission de certains permis pour la rivière des Outaouais.

- 2017-08-233 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES
- Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
 APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de juillet 2017 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.
- 2017-08-234 SUJET : DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR DE LA VILLE DE PINCOURT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
 APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur de la Ville de Pincourt pour l'exercice financier 2016.
- 2017-08-235 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES IMMEUBLES SUR LESQUELS LES TAXES IMPOSÉES N'ONT PAS ÉTÉ PAYÉES EN TOUT OU EN PARTIE
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
 APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt de la liste des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées au 3 août 2017 en tout ou en partie.
- 2017-08-236 SUJET : LIBÉRATION DU FONDS DE GARANTIE EN ASSURANCES BIENS DU REGROUPEMENT LAURENTIDES – OUTAOUAIS POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2014 AU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2015
- Considérant que la Ville de Pincourt est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur AIG Canada sous le numéro 252-52-205 et que celle-ci couvre la période du 1<sup>er</sup> novembre 2014 au 1<sup>er</sup> novembre 2015 ;
- Considérant que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurances biens ;
- Considérant qu'un fonds de garantie d'une valeur de 100 000 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en assurances biens et que la Ville de Pincourt y a investi une quote-part de 12 704 \$ représentant 12,70 % de la valeur totale du fonds.
- Considérant que la convention relative à la gestion des fonds de garantie prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds ;
- 5. LIBÉRATION DES FONDS**
- Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.*

*Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.*

Considérant que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur touchant ladite police et ledit fonds de garantie en assurances biens ont été traitées et fermées par l'assureur ;

Considérant que la Ville de Pincourt confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur AIG Canada pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2014 au 1<sup>er</sup> novembre 2015 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés ;

Considérant que la Ville de Pincourt demande que le reliquat de 100 000 \$ dudit fonds de garantie en assurances biens soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée ;

Considérant qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en assurances biens ;

Considérant que la Ville de Pincourt s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2014 au 1<sup>er</sup> novembre 2015 ;

Considérant que l'assureur AIG Canada pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos ;

Considérant que la Ville de Pincourt s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en assurances biens pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2014 au 1<sup>er</sup> novembre 2015, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'obtenir de l'assureur AIG Canada une lettre confirmant qu'il autorise l'Union des municipalités du Québec, en tant que mandataire du regroupement Laurentides - Outaouais, à libérer le fonds de garantie en assurances Biens pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2014 au 1<sup>er</sup> novembre 2015.

D'autoriser l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Laurentides - Outaouais dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

2017-08-237      SUJET :      PAIEMENT MENSUEL – INFRASTRUCTURES – AOÛT 2017

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

A) Paiement à effectuer à « *Couvreur Westars Inc.* »

Pour le projet de réfection de la zone A1 de la toiture du garage municipal, la somme de 31 319,19 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus réservé soit imputée au poste comptable 22.300.20.034.

2017-08-238 SUJET : APPROBATION DE LA GRILLE DE PONDÉRATION POUR L'APPEL D'OFFRES 2017-016

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver la grille de pondération pour l'appel d'offres suivant :

- 2017-016 – Achat d'un chargeur sur roues usagé.

2017-08-239 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE DE LA VILLE

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat par la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Isabel Boulay, de fleurs, de terre et de tourbe pour une somme maximale de 10 000 \$, toutes taxes incluses après recherche de prix auprès de fournisseurs reconnus.

Que cette dépense, financée par le surplus non réservé, soit imputée au poste budgétaire 22.100.10.566.

2017-08-240 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 874 – SURVEILLANCE DES TRAVAUX SUR LA RUE NORTHCOTE

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour la surveillance des travaux sur la rue Northcote, après recherche de prix, à la firme « *EXP* » pour une somme de 24 949,58 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense, financée par le règlement d'emprunt numéro 874, soit imputée au poste budgétaire 22.300.10.750.

2017-08-241 SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – JUILLET 2017

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :

Commission générale élargie

- 3 juillet 2017
- 24 juillet 2017

- 2017-08-242 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 868-01 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 868 RELATIF AUX NUISANCES, À L'ENTRETIEN ET LA SALUBRITÉ DES IMMEUBLES
- Considérant l'adoption du premier projet de Règlement numéro 868-01 amendant le Règlement numéro 868 relatif aux nuisances, à l'entretien et la salubrité des immeubles en séance ordinaire le 11 juillet 2017 sous la résolution 2017-07-224 il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
 APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'adopter le Règlement numéro 868-01 amendant le Règlement numéro 868 relatif aux nuisances, à l'entretien et la salubrité des immeubles.
- 2017-08-243 SUJET : ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 845-01 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 845 CRÉANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME « ACCÈSLOGIS »
- Considérant l'avis de motion 2017-07-226, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
 APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'adopter le premier projet du Règlement numéro 845-01 amendant le Règlement numéro 845 créant un programme d'aide financière complémentaire au programme « AccèsLogis ».
- 2017-08-244 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 780-18 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 780, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'Y INTÉGRER LES NORMES DU RÈGLEMENT 167-20 DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES (MRCVS) PORTANT SUR LES ZONES DE GLISSEMENT DE TERRAIN
- Considérant l'adoption du premier projet de Règlement numéro 780-18 amendant le Règlement de zonage numéro 780, tel qu'amendé, afin d'y intégrer les normes du règlement 167-20 de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRCVS) portant sur les zones de glissement de terrain en séance ordinaire le 13 juin 2017 sous la résolution 2017-06-198 ;
- Considérant le rapport d'analyse de conformité dudit projet émis par la MRCVS le 14 juillet 2107, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Alexandre Wolford  
 APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'adopter le Règlement numéro 780-18 amendant le Règlement de zonage numéro 780, tel qu'amendé, afin d'y intégrer les normes du règlement 167-20 de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRCVS) portant sur les zones de glissement de terrain.
- 2017-08-245 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 509-10 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 509, TEL QU'AMENDÉ, CONCERNANT L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT

Madame la conseillère Diane Boyer annonce que le Règlement numéro 509-10, amendant le Règlement numéro 509, tel qu'amendé, concernant l'augmentation du fonds de roulement sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2017-08-246 SUJET : ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 509-10 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 509, TEL QU'AMENDÉ, CONCERNANT L'AUGMENTATION DU FOND DE ROULEMENT

Considérant l'avis de motion, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le premier projet du Règlement numéro 509-10 amendant le Règlement numéro 509, tel qu'amendé, concernant l'augmentation du fonds de roulement.

2017-08-247 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA CONVERSION AU DEL DES LUMINAIRES D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE

Madame la conseillère Denise Bergeron annonce qu'un règlement d'emprunt pour la conversion au DEL des luminaires d'une partie du territoire sera déposé sur la table du conseil pour être adopté lors d'une séance tenue à une date ultérieure.

2017-08-248 SUJET : ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES 2017-009 – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RECONSTRUCTION DU CHALET ET LA MISE À NIVEAU DE LA PISCINE DU PARC OLYMPIQUE

Considérant les résultats et l'analyse des soumissions ;

Considérant que les coûts des services professionnels dépassent de façon substantielle l'estimation de la Ville, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler l'appel d'offres 2017-009.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions a débuté à 19 h 20 et s'est terminée à 19 h 35.

2017-08-249 SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2017

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier  
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 35, de lever la Séance ordinaire du 8 août 2017.

---

YVAN CARDINAL  
MAIRE

---

M<sup>F</sup> ETIENNE BERGEVIN BYETTE  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET GREFFIER